

Plombier chauffagiste

RNCP41909 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	227s
Formacode(s)	22685, 22671, 22211, 22485
Code(s) ROME	F1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/03/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

132 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 119 à former et organiser l'évaluation et 13 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
4 SAISONS	98447190400032	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former

Liste complète des 132 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41909-plombier-chauffagiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le plombier chauffagiste réalise des installations sanitaires, de renouvellement d'air et de chauffage dans des bâtiments résidentiels.

ACTIVITÉS VISÉES

Il intervient dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation, occupés ou non, sur des tronçons de canalisations de sanitaire et de chauffage. Il installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie, et des systèmes de renouvellement d'air. Il pose et raccorde des émetteurs de chaleur de

type radiateur ou plancher chauffant, et installe des générateurs de chaleur fonctionnant avec toutes les énergies. Il réceptionne les matériels et matériaux et, en l'absence d'une liste de matériels et de consommables, il établit, à l'aide du plan et des documents techniques, le quantitatif pour réaliser l'installation demandée ou intervenir selon les besoins, puis il transmet sa liste à son responsable de chantier pour approvisionnement.

Pour une intervention en chauffage ou sanitaire, il identifie les tronçons à changer ou à modifier, avant de se conformer aux plans ou aux consignes de son responsable de chantier. Il implante les appareils sanitaires ou les émetteurs, les équipe et les fixe en veillant à obtenir un aspect visuel conforme aux règles professionnelles, ou aux consignes de l'entreprise. Il équipe, pose et raccorde hydrauliquement et électriquement les équipements de production d'eau chaude sanitaire et les générateurs en fonction de l'énergie, ainsi que les organes périphériques nécessaires au fonctionnement. Il pose et raccorde les extracteurs et échangeurs de renouvellement d'air, aérauliquement et électriquement, ainsi que les réseaux de gaines et bouche d'aspiration et de soufflage. Il trace et pose les fixations des canalisations selon leurs matériaux, et effectue les traversées de parois, qu'il rebouche en fonction du matériau. Il fixe, façonne et assemble des canalisations, en cuivre, matériaux de synthèse et acier noir fileté, ou des gaines pour les installations de renouvellement d'air.

Il utilise une plateforme individuelle roulante (PIRL) pour les travaux de faible hauteur. Il procède au désembouage des installations de chauffage et au rinçage, avant de réaliser le contrôle d'étanchéité selon les pressions de fonctionnement des installations de sanitaire et de chauffage. Enfin, il nettoie le chantier en assurant le tri des déchets selon leur classe en vue de leur recyclage ou réemploi.

Le professionnel travaille seul sur chantier, à partir de plans d'exécution ou de consignes en respectant les avis techniques, normes et documents de référence, et se conforme au plan en fonction de l'existant en rénovation.

Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés et travaille sous la directive et sous contrôle ponctuel d'un responsable de chantier. Il est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état. Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou collective, en neuf et rénovation inoccupés ou occupés. Il peut être amené à réaliser des travaux de faible hauteur nécessitant une habilitation délivrée par son employeur. Il est équipé des équipements de protection individuelle (EPI) et installe des équipements de protection collective (EPC) si possible. Il peut raccorder hors tension des équipements sanitaires, de renouvellement d'air et de chauffage en électricité ce qui demande une habilitation B1V restrictive et pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), sinon du plan de prévention.

Il tient compte des évolutions réglementaire impactant son emploi. Ses principaux interlocuteurs, qui peuvent être en situation de handicap, sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et l'usager ou le client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser une installation sanitaire de bâtiments résidentiels

- Intervenir sur un tronçon d'installation sanitaire. Installer un appareil sanitaire.
- Installer un équipement de production d'eau chaude sanitaire. Installer un équipement de renouvellement d'air.

Réaliser une installation de chauffage de bâtiments résidentiels

- Intervenir sur un tronçon d'installation de chauffage.
- Installer un émetteur de chaleur. Installer un équipement de production de chauffage. Secteurs

Blocs de compétences

RNCP41909BC01 — Réaliser une installation sanitaire de bâtiments résidentiels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intervenir sur un tronçon d'installation sanitaire
- Installer un appareil sanitaire
- Installer un équipement de production d'eau chaude sanitaire
- Installer un équipement de renouvellement d'air

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 45 min

La mise en situation professionnelle comporte 2 phases :

Phase 1 durée 00 h 45 min : En salle, à partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une étude en vue de la réalisation d'un chantier d'installation sanitaire de locaux d'habitation.

Phase 2 durée 06 h 00 min : En atelier, à partir d'un dossier technique le candidat réalise une partie de réseau

sanitaire.

À l'issue de sa réalisation, le candidat réalise les essais d'étanchéité.

L'étude de cas et l'installation sanitaire servent de support à l'entretien technique avec le jury.

Entretien technique : 00 h 20 min

À partir des productions issues de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, le jury mène un entretien technique avec le candidat divisé en 2 parties. Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Partie 1 : durée 00 h 10 min devant la production de la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2 : durée 00 h 10 min sur les équipements de renouvellement d'air ou solaire thermique individuel.

Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 50 min

RNCP41909BC02 — Réaliser une installation de chauffage de bâtiments résidentiels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intervenir sur un tronçon d'installation de chauffage
- Installer un émetteur de chaleur
- Installer un équipement de production de chauffage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 45 min

La mise en situation professionnelle comporte 2 phases :

Phase 1, durée 00 h 45 min : Étude de cas. En salle, à partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une étude en vue de la réalisation d'un chantier de chauffage de bâtiments résidentiels.

Phase 2, durée 06 h 00 min : Installation d'équipements de chauffage. En atelier, à partir d'un dossier technique le candidat réalise une partie de réseau de chauffage.

À l'issue de sa réalisation, le candidat réalise les essais d'étanchéité.

L'étude de cas et l'installation d'équipements de chauffage servent de support à l'entretien technique avec le jury.

Entretien technique :

00 h 15 min

À partir des productions issues de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, le jury mène un entretien technique avec le candidat.

Le jury dispose d'un guide d'entretien

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiple.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Monteur en chauffage central
- Monteur en plomberie chauffage
- Chauffagiste
- Installateur/installatrice en sanitaire
- Monteur/monteuse en plomberie chauffage
- Plombier/plombière chauffagiste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Travaux en hauteur : Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail

Électricité: Articles R. 4544-9 à R. 4544-11 du code du travail

Produits CMR (substances chimiques cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction) et perturbateurs endocriniens: Articles R. 4412-59 à R. 4412-3 du code du travail

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 048 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 712
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 447 €
Selon la branche	6 000 € – 6 724 €
Prise en charge	Branches concernées
6 447 €	Valeur par défaut · 208 branches
6 724 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP des commerces de gros
6 658 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2031
Date de dernière délivrance possible	02/03/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	2064	5	75 %	53 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35189

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35189

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41909/>

Où se former

Formations référencées	105
Organismes	29
Régions couvertes	12
Prix indicatif	2 700 € – 23 416 €
Durée	35 – 1393 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	70
Organismes gestionnaires (CFA)	27
Organismes formateurs	50
Régions couvertes	12
Départements couverts	50
Organismes certifiés Qualiopi	50
Sessions	de 01/2025 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	5 %
Période	04/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	40
Montant total engagé	265 523 €
Coût moyen par dossier	6 638 €
Durée moyenne	593 h
Période	03/2026 – 09/2026
France compétences	53 %
France Travail	21 %
Reste à charge titulaire	11 %
Entreprise	11 %
OPCO	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.